

CONVENTION 2018-2019

(Cette convention doit être établie en 3 exemplaires dont un pour l'artiste, un pour l'enseignant ou le directeur de l'établissement, un pour TPA qui est l'organisme payeur.)

Entre :

THÉÂTRE POUR L'AVENIR (Association loi 1901)
24 rue des Acacias
72000 LE MANS

et (identification de la compagnie partenaire) :

.....

.....

.....

n° SIRET :

Il est convenu ce qui suit :

- La Compagnie
représentée par

s'engage à intervenir auprès de la classe de (nom de l'enseignant) :

à (nom et adresse de l'établissement, classe concernée)

Nom de l'artiste intervenant :

Ces heures sont réparties en 6 fois 1 heure.

- En échange, l'association **THÉÂTRE POUR L'AVENIR**, représentée par la Présidente Laëtitia BISSON, s'engage à régler la somme de : euros⁽¹⁾ (soit€) à la Compagnie. (Tarif horaire appliqué : 58 € TTC).

Les frais de déplacement ne sont pas couverts.

⁽¹⁾ écrire la somme en lettres

- Après la signature de la convention, la Compagnie adressera à l'association **THÉÂTRE POUR L'AVENIR (chez Claire-Marie Duval, 8 rue de l'Ire, 72 500 Château du Loir)** une facture détaillée qui sera réglée par chèque à l'issue des heures effectuées. Sur cette facture devront apparaître les dates précises d'intervention, le nom de l'établissement et le nombre d'heures effectuées.
- Une autre convention sera établie si l'artiste désigné ci-dessus ne peut intervenir lui-même et souhaite être remplacé par un autre artiste de la Compagnie.
- Cette convention a valeur de contrat.

Fait à..... , le

Lu et approuvé,
Compagnie
(Cachet et signature)

Lu et approuvé,
THÉÂTRE POUR L'AVENIR
(Cachet et signature)

Lu et approuvé,
L'établissement.....
(Cachet et signature)